



**LETTRE D'ACCORD
ENTRE LE CONSEIL DE L'EUROPE
ET LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Préambule

Né sur les ruines de la Seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe a, depuis le Traité de Londres, défini ses objectifs fondamentaux en réaction aux idéologies totalitaires de la première moitié du XX^{ème} siècle, ainsi qu'à leurs corollaires d'intolérance, de division, d'exclusion, de haine et de discriminations et mentionné la « préservation de la société humaine et de la civilisation ». Les valeurs défendues par le Conseil de l'Europe (démocratie, droits de l'homme, Etat de droit) s'inscrivent dans une perspective de prévention post-holocauste qui garantit la construction d'une société européenne s'efforçant de vivre dans le respect de l'égalité de chacun grâce, entre autres, au dialogue interculturel.

Le Ministère de la Défense, dépositaire de la mémoire des soldats morts pour la France, du souvenir des anciens combattants mais aussi des victimes civiles des conflits contemporains dans lesquels la France a été impliquée, est l'un des acteurs majeurs de la mémoire nationale. Au-delà de ses actions commémoratives, il gère sept hauts lieux de mémoire ouverts au public, dans lesquels il met en œuvre, pour six d'entre eux, des moyens muséographiques et pédagogiques innovants, ainsi que des pratiques événementielles :

- le site du Struthof (Natzwiller, Bas-Rhin), comprenant l'ancien camp de concentration, le mémorial aux héros et aux martyrs de la déportation, le cimetière national ;
- le site du Mont-Valérien (Suresnes, Hauts de Seine), comprenant la clairière des fusillés, la chapelle des fusillés, le parcours du souvenir et le mémorial de la France combattante ;
- le mémorial des martyrs de la déportation, dans l'île de la Cité (Paris) ;
- le mémorial de la prison de Montluc, à Lyon (Rhône) ;
- le mémorial du débarquement de Provence, au Mont-Faron (Toulon, Var) ;
- le mémorial des guerres d'Indochine, à Fréjus (Var).

Partant du principe que la connaissance du passé est nécessaire pour construire les citoyens d'aujourd'hui et de demain, le Ministère de la Défense participe à l'élaboration d'un avenir fondé sur la paix et le respect des différences.

Principes de travail

Le Centre européen du résistant déporté (ci-après « CERD ») est un haut lieu de la mémoire nationale. Il accueille notamment chaque année une commémoration nationale et le pèlerinage de plusieurs associations de déportés de différents pays. Il a également un statut de nécropole nationale non seulement par le cimetière qui surplombe l'ancien camp mais aussi par ce dernier lui-même qui renferme la fosse aux cendres où reposent les restes de centaines de déportés européens.

Le Struthof est aussi un témoin de l'histoire de la déportation européenne puisque 32 nationalités y ont été déportées. Le rôle des anciens déportés et de leurs associations y a été déterminant pour préserver le site dans les années 50, y ériger le monument national en 1960 et pour valider les options historiques du CERD.

Érigé en 2005, le CERD est un centre d'interprétation historique et de ressources pédagogiques avant tout destiné aux jeunes visiteurs. Il appelle également à la vigilance et au respect de la dignité humaine.

Le CERD-Camp du Struthof, haut lieu de mémoire du ministère de la défense, est géré par l'ONACVG, opérateur majeur de la politique de la mémoire combattante du Ministère de la Défense. L'ONACVG a pour mission de préserver et transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des anciens combattants. L'idéal de paix et les valeurs qui ont guidé leur engagement sont aujourd'hui encore au cœur de l'apprentissage civique des jeunes générations.

Prenant acte des liens qui se développent depuis plusieurs années entre eux, le Conseil de l'Europe et le CERD-Camp du Struthof ont décidé d'officialiser leur coopération.

Ils souhaitent par ce geste symbolique développer leur travail commun non seulement dans le cadre du Struthof, mais dans les autres lieux de mémoire qui relèvent du Ministère de la Défense et qui traitent des thématiques de la répression et de l'extermination.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du programme « Transmission de la mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité » du Conseil de l'Europe. Il vise à susciter l'action commune des deux partenaires dans les domaines de la sensibilisation, de la pédagogie et de la construction d'une mémoire européenne.

Il entre ainsi dans le champ de compétence de la Direction Générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe et de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du Ministère de la Défense.

Domaines d'application

1. Formation et sensibilisation

Une mutualisation des moyens sera recherchée pour la formation des enseignants et la sensibilisation des publics.

- Le Conseil de l'Europe organise chaque année pour les enseignants des Etats signataires de la Convention culturelle européenne des modules pédagogiques consacrés à la spécificité de l'enseignement de l'holocauste et de la répression. Les personnels chargés de la pédagogie dans les hauts lieux de mémoire du Ministère de la Défense pourront y prendre part.
- Le CERD-Camp du Struthof pourra organiser sur site, pour les enseignants, des ateliers de travail sur l'histoire du camp. Il pourra y accueillir des personnels désignés par le Conseil de l'Europe, notamment des enseignants des pays membres.
- Le CERD-Camp du Struthof, dans la perspective du renouvellement de son exposition permanente, s'engage à mieux valoriser le rôle du Conseil de l'Europe dans la partie de son parcours consacrée à l'après-guerre.
- Les autres lieux de la mémoire nationale du Ministère de la Défense – notamment la prison de Montluc, le Mémorial de la Déportation, le Mont-Valérien – pourront à terme être associés à la coopération avec le Conseil de l'Europe, notamment sur le plan pédagogique.

2. Matériel pédagogique et publications

- Une mutualisation des moyens sera développée en ce qui concerne les matériels pédagogiques. Le Ministère de la Défense mettra à la disposition du Conseil de l'Europe son expertise de terrain en matière de produits pédagogiques (ateliers pour les élèves de primaire et de secondaire au Struthof). Le Conseil de l'Europe intégrera le Ministère de la Défense à la réflexion pluriannuelle qu'il conduit en faveur d'un enseignement européen de l'holocauste.
- Le Conseil de l'Europe et le Ministère de la Défense pourront publier un « pack européen » d'aide à la visite du camp du Struthof, sur le modèle de ce qui a été fait en 2010 pour Auschwitz. Plus qu'un simple guide, ce livre exprimerait la diversité des sensibilités européennes face à l'enseignement d'une histoire commune. Il serait destiné aux enseignants qui souhaitent organiser des visites sur le site, quel que soit leur Etat d'origine et la logique scolaire qui y prévaut.

3. Coopération événementielle

Le Conseil de l'Europe et le CERD développeront une coopération intellectuelle lors des événements que l'un ou l'autre organisent, quand la thématique est concordante: il peut s'agir d'expositions, de tables rondes ou conférences, de colloques, de séminaires, mais aussi de commémorations, notamment celle du 27 janvier (journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité).

L'un et l'autre chercheront, dans la mesure du possible, à faciliter l'organisation de ces événements communs, notamment par la mise à disposition d'espaces d'accueil lorsque cela s'y prête, par la facilitation des contacts et un travail de communication commun.

Cette coopération pourra également être proposée aux autres lieux de la mémoire nationale.

4. Renforcer les liens de proximité

Le lien de proximité géographique entre le CERD-camp du Struthof et le Conseil de l'Europe doit être mis à profit par les deux parties.

Le Ministère de la Défense pourra accueillir au CERD-camp du Struthof les groupes que le Conseil de l'Europe jugera bon de sensibiliser à ce lieu, et notamment:

- les enseignants qui participent à des modules de formation sur l'enseignement de l'holocauste au Conseil de l'Europe à Strasbourg,
- les autres stagiaires du Conseil de l'Europe, à la demande de celui-ci,
- les Représentations Permanentes du Conseil de l'Europe à Strasbourg

Une réflexion commune sera conduite pour officialiser la venue régulière du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à la cérémonie annuelle du souvenir au Struthof, en juin, et organiser sa prise de parole.

5. Construction d'une mémoire européenne

Le Conseil de l'Europe a à cœur de mettre en place un itinéraire européen des lieux de mémoire de l'holocauste et de la répression, qui serait matérialisé notamment par l'octroi d'un label unique et l'adoption d'une charte commune de bonne conduite par les responsables de ces sites.

Le camp du Struthof, parce qu'il incarne tout particulièrement la dimension européenne de la déportation de répression, pourrait être le cœur de cet itinéraire. Dans cette perspective, le Ministère de la Défense, qui bénéficie d'une expertise en la matière grâce au réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains qu'il anime, et grâce au concept national de chemins de mémoire qu'il a initié, participerait avec le Conseil de l'Europe à l'élaboration de ces chemins européens.

Fait à Natzwiller, le 23 juin 2013, en français, en deux copies.

Pour le Conseil de l'Europe

Pour le Ministère de la Défense de
la République française



Gabriella Battaini-Dragnoni
Secrétaire Générale Adjointe



Kader Arif
Ministre délégué auprès du Ministre
de la Défense, chargé des anciens
combattants